



Les actions de la commune

Depuis 2016, la commune explore des techniques alternatives sur des sites dit « naturels », les parcs publics, les pieds d'arbres, etc. :



- Entretien mécanique et thermique : propre, silencieux et respectueux de la santé des agents municipaux et des habitants,
- Acceptation de la végétation spontanée : embellissement naturel avec des prairies fleuries qui favorisent la pollinisation des insectes,
- Des tontes différenciées selon la fréquentation des sites publics favorisant ainsi la biodiversité,
- Paillage pour les massifs, pieds d'arbres.

**Des espaces plus « propres » car moins toxiques, moins de pollution !
Un peu d'herbe mais moins de produits chimiques !**

ENSEMBLE CHANGEONS DE PRATIQUES



En 2019, la vente et l'usage des pesticides seront également interdits aux particuliers.

PRÉPARONS-NOUS !

Besoins de conseils ?

Nos Agents Espaces verts seront heureux de partager leur expérience et de vous accompagner dans votre démarche ZÉRO PHYTO.

Tél. 05 61 92 30 48 - contact@mairie-frouzins.fr



FROUZINS S'ENGAGE



Ensemble disons
STOP
aux désherbants
et pesticides

APPRIVOISONS
L'HERBE
POUR EMBELLIR
NOS ESPACES VERTS

Pourquoi ?

Depuis la loi du 1^{er} janvier 2017, la commune de Frouzins s'est engagée, comme lui impose la loi, à ne plus utiliser des pesticides, des désherbants et autres produits phytosanitaires pour l'entretien de ses espaces publics.

En partenariat avec le bureau d'étude BIOVA, la commune propose une gestion différente de l'entretien des espaces verts avec des méthodes alternatives au désherbage chimique.

Zéro Phyto
pour préserver la santé des habitants
et des agents communaux !

Les pesticides sont des produits utilisés pour lutter contre les insectes, les petits animaux et les plantes qualifiés de nuisibles mais ils sont un véritable danger reconnu scientifiquement :

- Pour l'Homme : provoquent certains cancers, des retards de développement de l'enfant, infertilité,...
- Pour l'Environnement : polluent les cours d'eau, l'air, le sol et nuisent à l'équilibre de la chaîne alimentaire, nuisent à la pollinisation... et donc à l'agriculture... et à notre alimentation

Disons halte
aux pesticides !



Comment ?

Un plan de désherbage a été établi faisant ressortir 4 types de zones d'entretien. La commune entreprend une **gestion différenciée** qui consiste à adapter le mode d'entretien aux caractéristiques et fonctions de chaque espace vert.

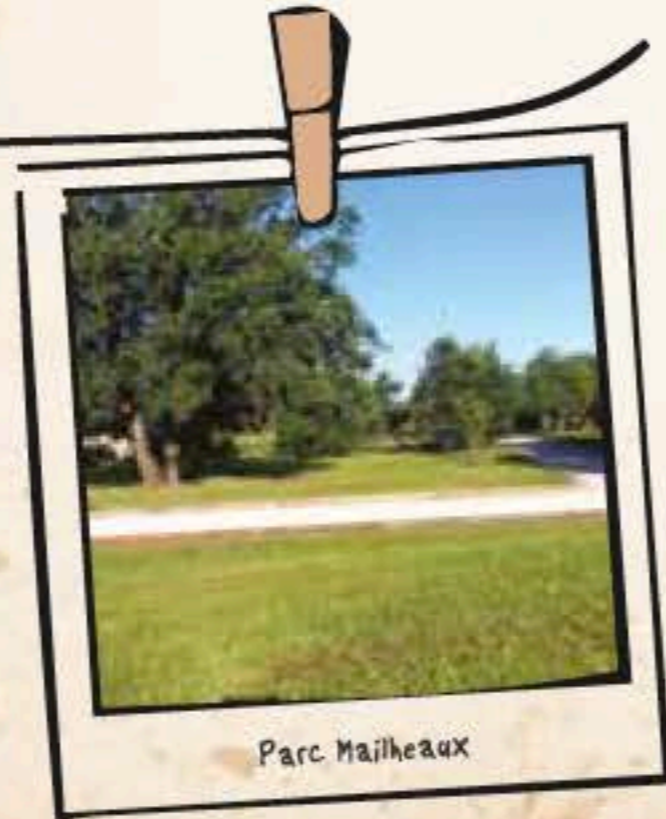
Les fréquences d'intervention, ainsi que les moyens humains et matériels sont aussi adaptés. La gestion différenciée permet de favoriser la diversité des êtres vivants et des milieux naturels.



Zone PRESTIGE :

Entretien très suivi,
ambiance horticole,
nature maîtrisée et mise en scène.

> Maîtrise complète
de la végétation spontanée.



Zone CONFORT + :

Entretien suivi, ambiance jardinée,
espace vert accompagnant les lieux
publics d'importance

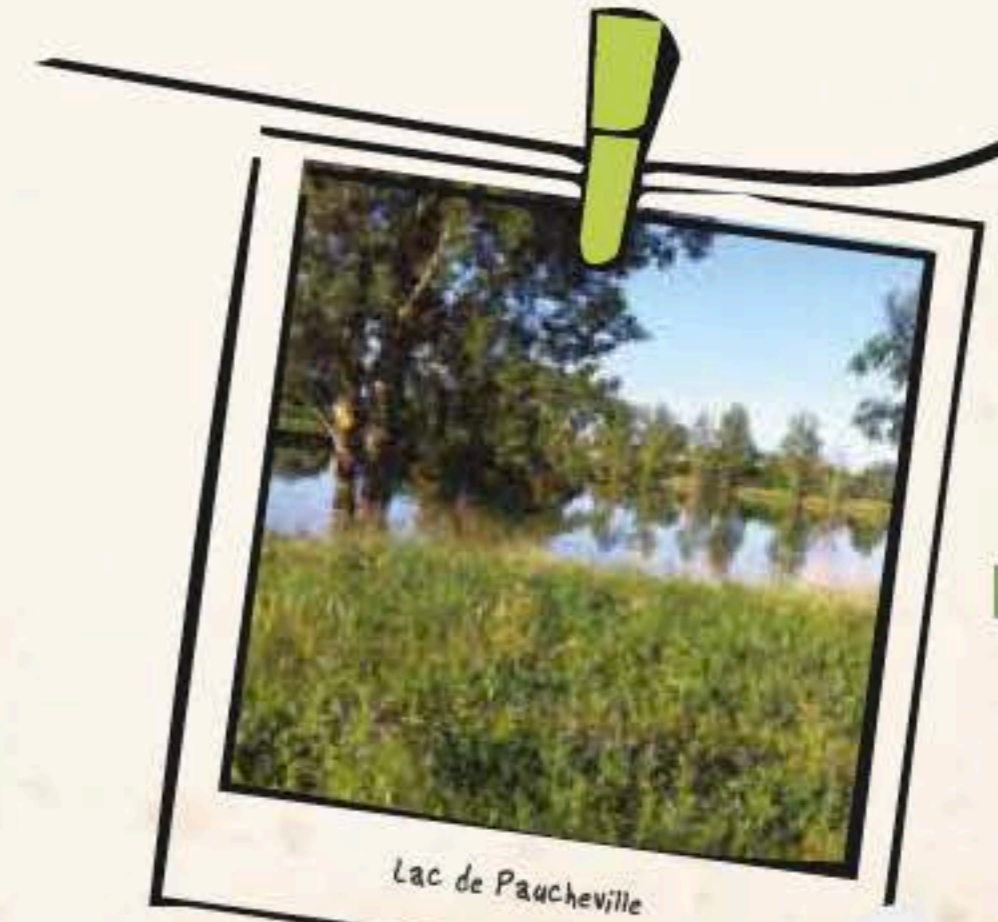
> Nature toujours maîtrisée
mais que l'on veut représenter
plus libre.



Zone CONFORT :

Entretien limité.
Ambiance rustique
et champêtre.

> Faciliter la biodiversité.



Zone NATURELLE :

Entretien extensif,
ambiance naturelle.

> Tolérance de la végétation
favorisation
de la biodiversité.

